



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 septembre 2006,

**AXA ANNONCE LE PRIX DE SOUSCRIPTION DES ACTIONS A
EMETTRE DANS LE CADRE DE SON OPERATION
D'ACTIONNARIAT SALARIE 2006 (SHAREPLAN 2006)**

Le prix de souscription des actions à émettre dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié 2006 (Shareplan 2006) a été arrêté par le Directoire du 18 septembre 2006.

Ce prix de souscription est basé sur un cours de référence de 28,60 euros égal à la moyenne arithmétique des cours d'ouverture de l'action AXA sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. sur une période de 20 jours de Bourse entre le 21 août 2006 et le 15 septembre 2006 inclus.

Dans le cadre de l'offre classique, pour l'ensemble des pays, le prix de souscription est égal à 80% du cours de référence (ou sa contre-valeur dans la devise locale),

soit 22,88 euros

Dans le cadre de l'offre à effet de levier, pour l'ensemble des pays (hors Allemagne), le prix de souscription est égal à 84,79% du cours de référence (ou sa contre-valeur dans la devise locale),

soit 24,25 euros

Pour l'Allemagne, *dans le cadre de l'offre à effet de levier*, le prix de souscription est égal à 100% du cours de référence,

soit 28,60 euros

Les informations qui suivent constituent pour l'essentiel un rappel des conditions générales de cette opération Shareplan 2006 déjà présentées dans un communiqué de presse diffusé le 21 août dernier.

EMETTEUR

AXA, classification sectorielle Footsie :
Groupe économique : 80 Société financière,
Secteur : 83 Assurance,
Sous-secteur : 839 Assurance/Autre.

OBJECTIF DE L'OPÉRATION

Comme chaque année, le Groupe AXA propose à ses collaborateurs, tant en France qu'à l'international, de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée. Le Groupe AXA souhaite ainsi renforcer le lien existant avec ses collaborateurs et les associer étroitement au développement et aux résultats futurs du Groupe.

L'opération 2006, intitulée « Shareplan 2006 », se déroulera dans 32 pays et concernera environ 90.000 collaborateurs, à qui seront proposées, dans la plupart des pays, une offre « classique » et une offre dite « à effet de levier ».

TITRES OFFERTS

- Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte autorisant l'augmentation de capital : 20 avril 2005.
- Dates des décisions du Directoire : le 29 mai 2006 (principe de l'opération) et le 18 septembre 2006 (fixation du Cours de Référence et des dates de la période de souscription).
- Type de titres, nombre maximal : conformément aux dispositions (i) de la 24^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2005, et (ii) de la décision du Directoire du 29 mai 2006, l'opération présentera les caractéristiques suivantes :
 - Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions dont le prix de souscription est égal à :
 - *dans le cadre de l'offre classique*, pour l'ensemble des pays : 80% du Cours de Référence (ou sa contre-valeur dans la devise locale),
 - *dans le cadre de l'offre à effet de levier*, pour l'ensemble des pays (hors Allemagne) : 84,79% du Cours de Référence (ou sa contre-valeur dans la devise locale), et pour l'Allemagne : 100% du Cours de Référence.

- Le nombre maximum d'actions pouvant être émises dans le cadre de cette opération s'élève à 48.645.483 actions, correspondant à une augmentation de capital d'un montant nominal de plus de 111 millions d'euros.
- Les actions nouvelles créées porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2006.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

- Bénéficiaires de l'émission réservée : les bénéficiaires de l'offre, sauf spécificités réglementaires locales, sont :
 - les salariés titulaires d'un contrat de travail avec une ou plusieurs entités du périmètre, présents à l'effectif au jour de l'ouverture de la période de souscription et disposant à cette date d'une ancienneté de 3 mois minimum acquise en continu ou en discontinu sur la période du 1^{er} janvier 2005 au premier jour de la période de souscription, conformément à l'article L. 444-4 du Code du Travail,
 - ainsi que les anciens salariés des entités éligibles, retraités ou préretraités de ces entités, à la condition qu'ils disposent d'un compte avec des avoirs au sein du Plan International d'Actionnariat de Groupe (P.I.A.G.) ou du Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe (P.E.E.G.) d'AXA, gérés soit en compte nominatif soit dans un ou plusieurs Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE), au moment de la souscription.

Les entités du périmètre sont les entités ayant adhéré aux règlements du PEEG ou du PIAG et à leurs avenants.

- Existence ou non d'un droit préférentiel de souscription : émission sans droit préférentiel de souscription.
- Modalités de souscription :
 - Pour l'offre classique (hors Espagne, Etats-Unis, Italie et Pays-Bas), les actions seront souscrites par des FCPE dont les salariés recevront des parts. Les porteurs de parts pourront exercer leurs droits de vote directement lors des assemblées générales d'actionnaires d'AXA, sauf les porteurs de parts japonais qui, pour des raisons fiscales, continueront à exercer leurs droits de vote indirectement par l'intermédiaire du conseil de surveillance de leur FCPE.
En Espagne, aux Etats-Unis, en Italie et aux Pays-Bas, les actions seront souscrites directement par les salariés et inscrites en compte nominatif. Les droits de vote attachés à ces actions seront exercés directement par les salariés actionnaires.
 - Pour l'offre à effet de levier en dehors des Etats-Unis, les actions seront souscrites par des FCPE dont les salariés recevront des parts. Les porteurs de parts exerceront leurs droits de vote directement lors des assemblées générales d'actionnaires d'AXA, sauf les porteurs de parts japonais qui, pour

des raisons fiscales, continueront à exercer leurs droits de vote indirectement par l'intermédiaire du conseil de surveillance de leur FCPE.

Aux Etats-Unis, les actions sont souscrites directement par les salariés et inscrites en compte nominatif. Les droits de vote attachés à ces actions seront exercés directement par les salariés actionnaires américains.

- Plafond de souscription : en application de l'article L. 443-2 du Code du Travail, les versements annuels des salariés, ne peuvent excéder plus d'un quart de leur rémunération annuelle brute ou des pensions reçues au titre de l'année (cette limite peut être plus faible en vertu de réglementations locales plus contraignantes). Dans le cadre de la formule avec effet de levier, la limite du quart de la rémunération brute annuelle du souscripteur est calculée après prise en compte de l'apport complémentaire de la banque.
- Blocage des actions : les salariés ayant participé à Shareplan 2006 devront conserver les parts du fonds, ou les actions détenues en direct, pendant une durée d'indisponibilité de cinq ans, soit jusqu'au 1^{er} avril 2011 en France, jusqu'au 1^{er} juillet 2011 pour le reste du monde et jusqu'au 28 novembre 2011 en Belgique, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé.

CONDITIONS D'EXERCICE DES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Parité d'échange et prix d'exercice pour l'offre à effet de levier en Allemagne :

- le prix de souscription des actions à bons de souscription d'actions (ABSA) sera égal au Cours de Référence. A chaque action émise sera assortie 0,8801 bon de souscription d'actions, chaque bon donnant droit par exercice à la souscription d'une action ordinaire au Cours de Référence ;
- la date de maturité des bons est le 1^{er} juillet 2011, sauf cas de déblocage anticipé.

CALENDRIER DE L'OPERATION

- Période de fixation du Cours de Référence : du 21 août 2006 (inclus) au 15 septembre 2006 (inclus). Des opérations de couverture relatives à l'offre à effet de levier ont été conduites durant cette période par un établissement financier et pourront continuer à être menées ultérieurement pendant toute la durée de l'opération.
- Le Directoire du 18 septembre 2006 a confirmé les dates de la période de souscription : du 25 septembre 2006 (inclus) au 9 octobre 2006 (inclus) pour l'ensemble des pays (hors Belgique), et du 25 septembre 2006 (inclus) au 24 octobre 2006 (inclus) pour la Belgique.
- Date indicative de l'augmentation de capital : prévue pour le 27 novembre 2006.

COTATION (ou) INSCRIPTION :

L'admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. (Code Euroclear France : 12062) et au New York Stock Exchange sous forme d'*American Depositary Shares* (ADS), un ADS représentant une action AXA, sera demandée dès que possible après la réalisation de l'augmentation de capital prévue pour le 27 novembre 2006 et interviendra au plus tard le 29 décembre 2006, sur la même ligne que les actions existantes.

AUTRES INFORMATIONS

Les règlements et notices des fonds communs de placement d'entreprises (FCPE) ont reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 22 août 2006.

L'opération se déroulera en France ainsi que dans certains pays étrangers et y compris aux Etats-Unis où l'offre a été enregistrée auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) dans un Form S-8 déposé le 16 août 2006 sous le numéro 333-136679.

MISE A DISPOSITION DE DOCUMENTS D'INFORMATION

L'ensemble des documents d'information liés à l'offre Shareplan 2006, en ce compris le présent communiqué, est disponible sur simple demande des bénéficiaires adressée à AXA – 25, Avenue Matignon – 75008 Paris, France. Ces documents sont également consultables directement sur les sites intranet d'AXA et sur le site sécurisé www.capeasi.com de la société de gestion AXA Epargne Entreprise.

Le présent communiqué de presse tient lieu de document d'information tel que visé par les articles 212-4 5°) et 212-5 6°) du Règlement Général de l'AMF.

CONTACT SALARIES

Pour toute question relative à la présente offre d'actions, les bénéficiaires de l'offre pourront s'adresser à leur Direction des Ressources Humaines

Ce communiqué de presse est disponible sur le site internet d'AXA : www.axa.com

* *
*

À propos du Groupe AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de la Protection financière. Les activités d'AXA sont géographiquement diversifiées, avec une concentration sur les marchés d'Europe de l'Ouest, d'Amérique du Nord et de la région Asie/Pacifique. AXA a publié un montant d'actifs sous gestion de 1 091 milliards d'euros au 30 juin 2006 et a enregistré un chiffre d'affaires de 41 milliards d'euros et un résultat opérationnel de 2 090 millions d'euros au premier semestre 2006.

L'action AXA est cotée à la Bourse de Paris sous le symbole AXA. Aux Etats-Unis, l'American Depository Share (ADS) AXA est cotée au NYSE sous le symbole AXA.

* * *
*

Communication financière :

Etienne Bouas-Laurent : +33.1.40.75.46.85
Sophie Bourlanges : +33.1.40.75.56.07
Emmanuel Touzeau : +33.1.40.75.49.05

Relations presse :

Christophe Dufraux : +33.1.40.75.46.74
Clara Rodrigo : +33.1.40.75.47.22
Armelle Vercken : +33.1.40.75.46.42

AVERTISSEMENT

Les titres de la société AXA sont cotés à Paris et à New York sous forme d'ADS.

Avertissement pour les investisseurs américains : l'offre aux Etats-Unis a été enregistrée dans un Form S-8 le 16 août 2006 auprès de la SEC, sous le numéro 333-136679.

A l'extérieur de la France, ce communiqué de presse n'est produit qu'à titre informatif et ne constitue pas une offre d'achat de valeurs mobilières. Ce communiqué ne devrait pas être distribué dans les pays suivants : Canada, Japon, Philippines et Portugal, où l'introduction de Shareplan 2006 est soumise à l'approbation préalable des autorités compétentes.

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs d'AXA et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations ; cet écart peut également exister par rapport aux résultats déjà publiés par AXA. De tels risques et incertitudes comprennent notamment les conséquences d'éventuels événements catastrophiques tels que des actes de terrorisme. Prière de se référer au rapport annuel d'AXA, Formulaire 20-F, pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, ainsi qu'au Document de référence d'AXA pour l'exercice clos au 31 décembre 2005, afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA.